



Paris, le 24 MARS 2017

Le Président

Philippe Madame la Présidente,

Le Conseil de développement (CODEV) que vous présidez est une instance consultative placée auprès du Conseil métropolitain afin d'enrichir les projets de la Métropole par ses contributions et ses avis éclairés.

Le Conseil métropolitain devrait procéder au lancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) métropolitain lors de la séance du 23 juin 2017, sur rapport de M. Philippe DALLIER, Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Cohérence Territoriale et à l'élaboration du SCOT.

Le SCOT constitue le cadre de référence de la planification stratégique et des politiques publiques impulsées et mises en œuvre par la Métropole du Grand Paris. A travers le SCOT, la Métropole fixe les objectifs des politiques d'aménagement et de développement durable.

En outre, ce document de planification permet de mettre en cohérence les différents documents sectoriels (Plan climat air énergie métropolitain, Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, Schéma d'aménagement numérique). Il énonce des prescriptions opposables aux actes d'aménagement des collectivités locales afin de mettre en œuvre les objectifs du projet métropolitain qui constitue le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT.

Comme le prévoit la loi, « *la métropole du Grand Paris élabore un projet métropolitain. Les habitants sont associés à son élaboration selon les formes déterminées par le conseil de la métropole sur proposition du conseil de développement.* » (L5219-1 du CGCT). Aussi, je saisis le CODEV, puisqu'il lui appartient de proposer les modalités de l'association des habitants de la Métropole à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) métropolitain.

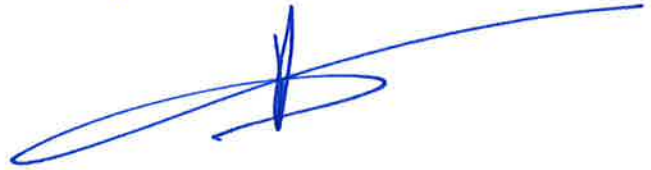
J'attends de la concertation proposée qu'elle puisse favoriser la mobilisation du public, des communes et des territoires de la métropole, et l'appropriation d'une identité métropolitaine.

Madame Michèle PAPPALARDO
Présidente du Conseil de développement
de la Métropole du Grand Paris

Le calendrier de cette saisine est contraint par nécessité, afin de permettre à la Métropole de lancer sans tarder l'élaboration du SCOT métropolitain, véritable colonne vertébrale pour les actions et projets à venir. Aussi, vous saurais-je gré de bien vouloir organiser les travaux du CODEV de telle sorte que celui-ci puisse transmettre un avis aux élus métropolitains avant le 12 mai 2017.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au cœur de l'action de la Métropole du Grand Paris, je vous prie de croire, *chère* Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement -



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison